

# **L'ORDRE MORAL: PARTAGE DU TRAVAIL, PARTAGE DE LA MISÈRE...**

Les sociaux-chrétiens ayant noyauté tous les secteurs de la société et de l'État, pas étonnant que nous nous retrouvions dans une sorte d'ordre moral dans lequel les mesures les plus réactionnaires sont présentées et justifiées dans une débauche de bons sentiments... à en dégueuler!

C'est ainsi que le permis à points ne serait pas une mesure répressive visant à rançonner, un peu plus, les automobilistes, mais destinée... à sauver des vies humaines!

Quant aux transfusés sacrifiés sur l'autel de la «*balance du commerce extérieur*» seuls seraient coupables les exécutants (qui n'avaient, il est vrai, qu'à refuser la sale besogne). Les ministres, quant à eux, étant tout juste «*responsables*» mais assurément «*pas coupables*».

Après avoir vertueusement dénoncé les «*charters de Pasqua*», l'expulsion des étrangers jugés indésirables par le pouvoir se fera, dorénavant, «*dans le respect de la personne humaine*» et, néanmoins, sous bonne escorte, par des vols réguliers d'Air France.

Le rationnement des soins de santé, c'est-à-dire l'instauration d'une médecine à deux vitesses (désormais, seuls les riches auront les moyens de se soigner) n'est pas destiné à «*diminuer le poids des charges sociales qui pèsent sur les entreprises*», autrement dit à diminuer les salaires (par le biais d'une diminution du salaire différé) mais à «*lutter contre les abus*».

On pourrait multiplier les exemples... Mais où on atteint au sommet de l'hypocrisie, c'est avec le partage du travail cher à la C.F.D.T. et à Mme Aubry-Delors.

A ce propos, il semblerait que certains camarades, encore membres de notre organisation, s'étonneraient, voire même s'indignerait que «*nous ménagerions patronat et gouvernement pour réservier nos coups à la C.F.D.T.*».

Cela mérite assurément explication. Tout d'abord, une question: comment attaquer le gouvernement et sa politique sans s'en prendre à la C.F.D.T., alors que le gouvernement c'est la C.F.D.T. qui, au surplus, ne s'en cache même pas! Par exemple, rappelons que la C.F.D.T. se vante d'être à l'origine de la C.S.G. dont chacun sait qu'elle constitue une redoutable machine de guerre contre notre système de protection sociale!

Faut-il rappeler également que la plupart de nos ministres, de Rocard à Bérégovoy en passant par Delors, avant d'être des «*socialistes en peau de lapin*», sont, d'abord et avant tout, des militants C.F.D.T. partisans (avec Yannick Simbron que notre congrès confédéral a bien fait de siffler) d'un mouvement politico-syndical! Et ne parlons pas des innombrables «*conseillers*» et autres «*chargés de mission*» qui peuplent les cabinets ministériels (aux frais du contribuable) et qui sont tous des cédétistes convaincus!

A la vérité, nous interdire d'attaquer la CFDT reviendrait à nous interdire de combattre le gouvernement et sa politique réactionnaire, ce que, bien entendu, aucun militant *Force ouvrière* digne de ce nom ne saurait nous demander!

Quant à nos rapports avec le patronat, les choses sont effectivement un peu plus compliquées. Disons, sans entrer dans les détails, que lorsque les employeurs acceptent de négocier et de conclure des accords de salaires qui vont largement au-delà de ce que les ministres C.F.D.T. accordent aux fonctionnaires... alors nous signons! En revanche, lorsque nous estimons que le compromis proposé ne tient pas suffisamment compte de nos propositions, c'est-à-dire des intérêts des travailleurs, alors nous refusons notre signature!

C'est notamment le cas pour le dernier accord sur l'assurance chômage que la C.F.D.T., quant à elle, s'est empressée de signer. Espérons que, dans le cas d'espèce, la politique courageuse de la Confédération (à la fois vis-à-vis du gouvernement et du patronat) aura le soutien de nos censeurs!

Mais revenons au partage du travail et des salaires proposé par Aubry-Delors. Bien entendu, il ne s'agit pas de son salaire ni de celui de papa Delors (au minimum 10 millions d'anciens francs par mois) qui, eux, sont indispensables pour faire vivre la maisonnée Delors, mais du salaire de ceux de nos camarades qui ont le privilège de «*bénéficier*» d'un emploi généralement rémunéré au S.M.I.C., soit 4.700fr par mois, qui eux, sont fermement invités par la famille Delors (en vertu du «*principe de subsidiarité*» que papa Delors a pris soin de faire inscrire dans le traité de Maastricht) à «*volontairement*» partager leur salaire (autrement dit à vivre avec environ le montant du R.M.I.), en attendant de devenir des S.D.F. avec les 900.000 chômeurs à qui Bérégovoy a promis un emploi!

Mais, cette mesure ne pourra être mise en œuvre sans la complicité d'une fraction du patronat qui se chargera d'encourager le «*volontariat*» comme, par exemple, dans le cas des innombrables «*départs volontaires*» que l'assurance chômage devait traiter. Comme toute peine mérite salaire, les bons patrons (sociaux-chrétiens par exemple) qui réussiront à «*convaincre*» leurs salariés d'être ravalés au statut du R.M.I. verront leurs «*charges sociales*», c'est-à-dire les cotisations dues à notre régime de protection sociale ou, si on préfère, notre «*salaire différé*», diminué de 30%.

Certes, il n'est pas faux et en tout cas conforme aux positions traditionnelles du mouvement ouvrier de proposer la diminution de la durée du travail comme moyen de lutter contre le chômage.

Alors, comment expliquer qu'on nous propose un scandaleux «*partage du travail*» alors que dans le même temps on s'oppose à la pratique des «*pré-retraites*» qui, elle, rencontre l'assentiment à la fois des travailleurs intéressés et d'une large fraction des employeurs?

C'est ainsi que les efforts militants de nos camarades, notamment chez Saulnier-Duval à Nantes et chez Bull à Angers, sont mis en échec par Mme Martine Aubry relayée par la C.F.D.T. qui s'opposent systématiquement à la mise en œuvre des préretraites qui constituent pourtant un moyen réaliste de diminution de la durée globale du travail et de lutte réelle contre le chômage (chez Saulnier-Duval, 80 départs en pré-retraite contre 180 emplois à durée indéterminée).

Mais à ces solutions de bon sens, Martine Aubry et la C.F.D.T. nous opposent le partage du travail et de la misère que par ailleurs ils ne vont pas manquer de nous présenter comme une «*conquête sociale*»... Telle est la logique de l'ordre moral.

Certains seraient, semble-t-il, sous le charme de notre ministre du Travail, pas nous, en tout cas, pas moi! Cette femme est dangereuse! Et nous continuerons à appeler les travailleurs à se mobiliser pour faire échec à sa politique réactionnaire!

Et, en attendant que les conditions de la grève générale soient réunies, nous les appelons (pendant qu'ils le peuvent encore) à user de leur droit de vote le 20 septembre 1992 :

- Non à la nomenklatura de Bruxelles!
- Non à l'Europe de la subsidiarité!
- Non à l'Europe sociale-chrétienne de la plus infâme réaction!

Alexandre HÉBERT.

-----